

**DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON
GOUVERNEMENTALE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE**

Date limite : 30 avril 2023
pour examen par le Comité en 2023 et accréditation par
l'Assemblée générale en 2024

Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veillez fournir uniquement les informations et la documentation justificative demandée ci-dessous.
Les annexes ne pourront pas être acceptées.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant cette demande

A.1.a. *Indiquez la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2 ci-dessous).*

الجمعية التونسية لصون و تثمين التراث الثقافي غير المادي

A.1.b. *Nom de l'organisation en français et/ou en anglais.*

Association Tunisienne de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel tunisien

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Dans le cas d'organisations actives au niveau international, indiquez l'adresse du siège social.

Organisation : ATPCI

Adresse : 22 Impasse Chahrazed El Menzah 4 Ariana

Numéro de téléphone : +216 55 642 612

Adresse électronique : atpci2016@gmail.com

Site web :

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mr
Nom de famille :	Ben ATIG
Prénom :	IMED
Institution/fonction :	Président
Adresse :	1 rue du Rabat 8000 Nabeul
Numéro de téléphone :	+216 98 342 312
Adresse électronique :	Imed.atigue@gmail.com
Autres informations pertinentes :	

A.4. Pays où l'organisation est active (paragraphe 91(b) des Directives opérationnelles)

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, précisez lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

<input type="checkbox"/> local
<input checked="" type="checkbox"/> national
<input type="checkbox"/> international (veuillez préciser)
<input type="checkbox"/> dans le monde entier
<input type="checkbox"/> Afrique
<input type="checkbox"/> États arabes
<input type="checkbox"/> Asie et le Pacifique
<input type="checkbox"/> Europe et Amérique du Nord
<input type="checkbox"/> Amérique latine et Caraïbes
Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:
Tunisie

B. Compétence, qualifications et expérience de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (article 9 de la Convention et paragraphes 91(a) et (c) des Directives opérationnelles)

B.1. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels votre organisation a été créée et qui doivent être conformes à l'esprit de la Convention. Si les objectifs principaux de l'organisation sont autre que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi les objectifs de sauvegarde sont liés à ses objectifs plus larges.

360 mots maximum

Les principaux objectifs de l'association :
-Contribution à la sauvegarde, la promotion et la valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel National.
-Faire apprendre aux jeunes et moins jeunes les principes du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés et le considérer comme utile au dialogue interculturel et encourager le respect d'autres modes de vie.

B.2. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

Décrivez brièvement ci-dessous le travail de votre organisation dans les domaines sélectionnés (si votre organisation couvre tous les domaines, expliquez comment).

300 mots maximum

Notre association travaille en partenariat avec toutes les parties prenantes pour identifier et proposer les éléments qui nécessitent une sauvegarde comme les traditions orales des rites funéraires, le savoir-faire et les pratique du port de Bakhnoug à Tamezret, la persévérance à la pérennité des fêtes et des évènements liées à notre patrimoine culturel (les festivals annuel de la Harissa, la distillation des fleurs du bigaradier, la poterie poreuse, les nattes en joncs...).

B.3. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

B.4. Description des activités de l'organisation

Décrivez brièvement les activités récentes et l'expérience pertinente de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

660 mots maximum

Nos activités récentes :

- Mars 2022 une action en partenariat avec association « Elle sans frontières » au profit des enfants SOS Ain DRAHEM (Nord West de la Tunisie) activités culturelle liées au patrimoine local « chants, culinaire et autres... » avec la distribution des aides pour ces enfants.
- Octobre 2019 : la participation de la délégation Tunisienne par le biais de l'ATPCI à la fête de piment à Espelette en pays Basque (France). Un partenariat d'échange culturel, patrimonial et culinaire était signé entre l'ATPCI et le syndicat de piment d'Espelette pour la sauvegarde et la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel entre les deux signataires. Lors de cette fête le président de l'association était intronisé par la confrérie du piment d'Espelette comme chevalier de la confrérie.
- Avril 2018 : Projet de réaménagement de Souk El Fefel (marché de piments) Nabeul en partenariat avec la Municipalité de Nabeul. Le projet entre dans le cadre du réaménagement et de la mise en valeur du marché de piments et des graines (Souk el fefel) de Nabeul par la création d'un centre dédié à l'art culinaire aux produits de terroir et aux métiers de l'art de la table. Il consiste à regrouper par le biais d'associations locales et nationales dans une partie de l'enceinte de l'ancien souk el fefel des artistes et artisans du terroir et à installer et à mettre en place :
 - des ateliers de production artisanale
 - des boutiques d'exposition-vente de produits de terroir et produits artisanaux liés à l'art culinaire
 - Une boutique d'exposition-vente des produits Bio
 - un musée des arts et traditions « Musée de la Harissa » : conférences, recherches et expositions sur le patrimoine régional et national.
 - une table spécialisée dans des plats typiques et spécialités régionales.
 - l'organisation de fêtes et d'événements liés à la gastronomie locale : fête de la chekchouka , le festival du pain , les mets de Mai ...
- Mai 2017 : festival « les Mets de mai » : une rencontre annuelle au tour du patrimoine culinaire National qui aura comme but la contribuer à la promotion d'une culture citoyenne liée au patrimoine immatériel et culinaire national et à la création d'une nouvelle dynamique de réflexion sur les spécialités et les traditions culinaires régionales et la mise en valeur de nos produits de terroirs. Lieu : le fort Historique de Hammamet.

B.5. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

300 mots maximum

Les membres fondateurs de l'ATPCI qui sont à l'ordre de 07 personnes sont déjà active dans le domaine de la culture, l'histoire, la recherche et le patrimoine. Le président de l'association avait une bonne carrière associative notamment la préservation et la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement mais aussi historien de formation universitaire et avoir participé à la formation sur le PCI en 2016 par le bureau Nord Afrique.

Notre vise président un universitaire en retraite, chercheur et conférencier sur le patrimoine et la culture en général. Le secrétaire General et un haut cadre de l'agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturel (relation internationale) idem pour notre trésorier aussi cadre de la même agence. Notre membre chargé des ONG est un fonctionnaire du Ministère de la culture Tunisienne charge du PCI.

Notre membre chargée de la communication et des relations publique était une attachait et conseillère au Ministre de la culture Tunisienne.

C. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel (paragraphe 91(d) des Directives opérationnelles)

Décrivez brièvement ici comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel.

420 mots maximum

Nos actions et évènements sont toujours en pleine coordination et concertation avec tous nos partis prenants soit des associations, des groupements de développement agricole (GDA) ou des GIE ou même des particuliers (artisans, agricultures, chercheurs, étudiants, formateurs..) exemples : lors de la fête de piment et de la harissa 2 ème éditions une étude (un questionnaire) faite au tours du piment et de la harissa sur la culture des piments et la préparation de la Harissa traditionnelle (ses origine, culture au tour du piment, mémoires collectives, rites et traditions, les chants, les plats à base du piquant...)

La 1 ère édition du festival « les mets de mai » des jeunes étudiants de la faculté des lettres de Tunis ont participés à la collaboration d'une recherche à la fois culturelle et culinaire sur les plats préparés à la même période en mois de mai dans toute la Tunisie (OJJA de Mayou à Nabeul, couscous Bourzgen au Kef, couscous de Mayou Hammamet, Osbanet Mayou Sousse...) Mais aussi un groupe d'élèves des écoles Hôtelières et des association locales et des artisans par leurs belles histoires.

D. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation (paragraphe 91(e) des Directives opérationnelles)

D.1. Membres et personnel

Présentez la preuve de l'implication des membres de l'organisation. Elle peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.1. »

D.2. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir la documentation (par exemple, la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.2. »

D.3. Durée d'existence et activités

Indiquez la date de création de l'organisation, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2. ci-dessus)

Crée le 21 Juillet 2016 d'après le journal officiel de la république Tunisienne

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans la documentation fournie dans la section D.2., présentez les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Présentez la documentation montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites dans la section B.4. ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent pas être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.3. »

E. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

F. Signature

La demande doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent pas être prises en considération.

Nom : Imed Ben ATIG

Titre : Président

Date : 05 Avril 2023

Signature :



Association Tunisienne
du Patrimoine Culturel
Immatériel

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Jedi 16 chaouel 1437

21 juillet 2016

N° 87

32^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Objectif : Contribution à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine immatériel nationale.

Adresse : 22 impasse Chahrazed,
2004 El Manzah 4 Tunis.

Membres : Président : Imed Ben Attig.

Secrétaire général : Daouda Sow.

Trésorier : Akram Khouchtali.

2016R02773APSF1



Règlement intérieur

Approuvé par vote en Assemblée Générale le 16 Avril 2018

Remarques préliminaires :

Le présent règlement intérieur complète les statuts d'Association Tunisienne de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel tunisien " **ATPCI** " et a pour objet de préciser son mode de fonctionnement. Chaque membre, par son adhésion, s'engage à le respecter.

I FONCTIONNEMENT DES ORGANES

A – L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AG)

Tout membre de l'ATPCI peut demander qu'un sujet figure à l'ordre du jour de l'AG.

Sa demande écrite doit parvenir au bureau au moins un (1) mois avant la date prévue pour l'AG.

B – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le terme « administrateurs » regroupe l'ensemble des personnes élues.

Les fonctions d'administrateur de l'ATPCI sont obligatoirement bénévoles.

Les administrateurs ne doivent tirer, eux-mêmes ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect de l'activité de l'ATPCI. Néanmoins, les administrateurs ou tout autre adhérent qui engagent des frais lors de missions pour le compte de l'ATPCI (animations, réunions, etc...) peuvent être défrayés sur présentation d'une note de frais dûment justifiée

C – LE BUREAU

Pour être élu au Bureau, il faut que le candidat soit membre de l'ATPCI depuis une durée d'au moins un (1) an.

Chaque membre du Bureau remplit un rôle précis, déterminé par sa fonction.

Le rôle du (de la) Président(e), du (de la) Secrétaire Général(e) et du (de la) Trésorier(e) sont précisés à l'article 12 du statut des associations Tunisienne lois Sep 2011.

Le(a) Président(e) et le(a) Trésorier(e) ont la signature à la banque.

Le(a) Président(e) peut déléguer sa signature à un ou plusieurs membres du bureau.

Les adjoints secondent les titulaires de chaque fonction et les suppléent en cas d'empêchement ou de vacance du poste.

Le Bureau se réunit régulièrement pour régler les affaires courantes et dynamiser les activités de l'ATPCI. Il apporte aide et soutien aux animateurs et aux ateliers.

Si les circonstances le réclament, certaines réunions du Bureau peuvent accueillir les animateurs, les administrateurs ou les membres de commissions.

En cas de situation d'urgence, le Bureau est habilité à prendre les décisions nécessaires dans les domaines de la gestion administrative et financière, des ressources humaines, de la sécurité et des actions de communication interne et externe.

Toute décision ou action importante qui entraîne la responsabilité de l'ATPCI ou affecte son image (achats, projets, communication sous toutes ses formes, animation du site Internet ...).

D – LES COMMISSIONS

Les commissions ont un rôle de conseils et de propositions auprès du Bureau.

Ce responsable, s'entoure des membres de l'ATPCI volontaires pour l'aider à remplir sa mission. Peuvent être éventuellement créées :

Une commission finances pouvant avoir pour rôle de :

- aider à établir le budget et les tarifs de l'ATPCI si le Bureau le demande
- rechercher des partenariats avec des organismes publics ou privés afin de diversifier les aides versées à l'ATPCI
- rechercher les aides ou moyens permettant aux personnes à revenu modeste d'accéder aux activités de l'ATPCI

Une commission animation pouvant avoir pour rôle de :

- aider à définir le programme culturel proposé par l'ATPCI
- rechercher ou événements culturels à promouvoir
- aider à établir le planning des événements et des actions proposées par l'ATPCI
- promouvoir en interne et hors de ses murs les activités de l'ATPCI par tous moyens appropriés (site internet, expos, stands, représentations, animations diverses ...)

FONCTIONNEMENT DES EVENEMENTS

A – DISPOSITIONS GENERALES

La création d'un événement avec directeur d'édition est soumise à l'accord du bureau.

Les modalités de fonctionnement de chaque événement sont déterminées par le Bureau.

Chaque activité doit désigner au moins un (1) représentant au bureau.

L'appartenance à un groupe implique, outre le travail individuel, la volonté de participer à la vie collective des événements et de l'association en général.

B – ADHESIONS ET COTISATIONS

Lors de son inscription, chaque adhérent doit régler :

- l'adhésion à l'ATPCI, payable en totalité, même si son inscription intervient en cours d'année.
 - la cotisation est exigible dès l'inscription, mais le paiement de la cotisation annuelle
- Tout défaut de paiement fera l'objet d'une demande de régularisation par courrier.

A défaut de règlement ou de mise en place d'un échéancier dans le délai fixé par le courrier, l'adhérent sera exclu de l'ATPCI par le Bureau, sauf circonstances exceptionnelles.

II - COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES OU ASSOCIATIONS

Si d'autres clubs ou associations participent à des fonctionnements communs avec l'ATPCI (locaux, matériels ...) l'adhésion de chaque membre de ces groupements est indispensable.

Les associations extérieures qui peuvent être amenées à utiliser les locaux et les matériels de l'ATPCI, sont tenues de respecter le présent règlement. Ceci doit être précisé dans une convention adaptée.

III – MATERIEL PROPRIETE DE L'ATPCI

Les sorties éventuelles et exceptionnelles du matériel sont consignées dans un registre tenu par le secrétariat : nom de l'utilisateur, objet et durée de l'utilisation, dates de sortie et de réintégration.

Le matériel doit réintégrer les locaux le plus tôt possible.

Un exemplaire des clés d'armoires renfermant le matériel doit être déposé au secrétariat. Un inventaire est tenu régulièrement et vérifié chaque année au moment du bilan.

En cas d'arrêt d'une activité, le matériel acheté par l'ATPCI reste sa propriété. Il pourra être vendu après accord du bureau.

IV – COMPORTEMENT SOCIAL DES ADHERENTS

Pour pallier les risques de violence physique ou morale qui peuvent perturber les relations entre adhérents, administrateurs, animateurs ou entre l'ATPCI et ses partenaires extérieurs, toute personne dont le comportement se révélera contraire à l'éthique associative (déclarations intempestives, escalades verbales, manquement avéré à la réserve d'usage, comportement incompatible avec les règles élémentaires du respect de chacun ...) pourra faire l'objet de mesures disciplinaires distinctes selon la gravité de l'évènement :

- Un avertissement du président
- Une exclusion temporaire à effet immédiat qui lui sera signifiée par le Bureau
- Une exclusion définitive qui sera décidée par le Conseil d'Administration

Tunis le 20 Avril 2018



Association Tunisienne
du Patrimoine Culturel
Immatériel

**Association Tunisienne de sauvegarde et de valorisation
du Patrimoine Culturel Immatériel tunisien " ATPCI**



"الجمعية التونسية لصون و تثمين التراث الثقافي غير المادي"

L'ATPCI est une association qui œuvre essentiellement dans le domaine de la culture et du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) en Tunisie.

Objectifs :

Contribution à la sauvegarde, la promotion et la valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel National

Actions :

- Identification et faire des inventaires des éléments du PCI (menacés de disparition ou non) en partenariat avec les autres parties prenantes et notamment les communautés concernées par ces éléments.
- Contribuer au classement de ce patrimoine à l'échelle nationale
- Contribuer au classement d'éléments au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Organisation d'événements culturel régionaux, nationaux et internationaux (salons, forums, rencontres, expositions...) sur la base d'éléments de PCI.
- Organisation de festivités annuelles régionales à thèmes.
- Edition d'un magazine spécialisé.
- Signature d'accords et de partenariats avec des ONGs nationales et internationales.

Qu'est-ce que le PCI « patrimoine culture immatériel » ?

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets (le matériel).

Il comprend également (le immatériel) les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

Tunisie



"الجمعية التونسية لصون و تثمين التراث الثقافي غير المادي"

الجمعية التونسية لمهني فن الطبخ

Saveurs des plats de Mayou,

Les Rencontres culinaires nationales

Les Mets de Mai

أكلات و نكهات مايو

Clôture du mois du patrimoine

Date de l'action : Vendredi et Samedi 12 et 13 Mai 2017

Durée de la manifestation : 02 Journées.

Lieu : le Fort de Hammamet

But de l'action :

Le principal objectif de l'action est de contribuer à la promotion d'une culture citoyenne liée au patrimoine culinaire national et à la création d'une nouvelle dynamique de réflexion sur les spécialités et les traditions culinaires régionales et la mise en valeur de nos produits de terroirs.

Contexte :

L'expérience culinaire étant devenue une composante importante du voyage, et les produits de terroir ayant de plus en plus de potentiel d'attirer les visiteurs internationaux, la restauration est donc indissociable de l'image de toute destination et capable de lui apporter une réelle valeur ajoutée. Organisé sous forme de rencontres culinaires, cet événement qui vise à promouvoir l'image de la destination Tunisie et à faire partager les fondamentaux de la cuisine tunisienne et de l'art culinaire à travers la Tunisie .

L'événement « les mets de mai » va associer au sein d'un même espace très interactif des show-cookings, et des ateliers entre Chefs, experts, producteurs et fournisseurs qui partagent leur savoir-faire et leurs pratiques (des recettes liées au calendrier traditionnel et agraire ou Amazigh) des dégustations de plats présentés et concoctés pendant la saison printanière notamment au mois de mai

de chaque année et dans toutes les régions de la Tunisie(ojet Mayou, couscous de Mayou, Borzghene, Mrissa, Elseffa...).

Le fort de Hammamet s'animera et dévoilera des merveilles « gastronomiques » et sera une occasion de découvrir des plats préparés chaque année au mois de mai. Des animations, des expo ventes , des présentations ,des dégustations des spectacles et des visites exceptionnelles seront également au programme, bref une occasion de poser un regard sur notre patrimoine et contribuer à hisser notre culture gastronomique et de mieux allier entre notre tourisme et notre patrimoine.

Une forte participation et de nombreux partenaires

Près de 10 participants entre chefs et représentants d'associations de différentes régions de la Tunisie qui mettront en œuvre leurs savoirs et savoir-faire ancestral et participeront activement à cet événement pour faire découvrir la richesse du répertoire culinaire Tunisien.

L'association Tunisienne des professionnels de l'Art Culinaire (ATPAC) et l'association Tunisienne du Patrimoine culturel Immatériel (ATPCI) seront chargées de la gestion, de la coordination et du suivi de l'ensemble de l'événement.

« Les mets de mai » sera soutenu par de nombreux partenaires dont nous citons le Ministère du tourisme et de l'Artisanat (le commissariat régional au tourisme de Nabeul) , le commissariat régional de la culture de Nabeul, l'école Hôtelière de Nabeul , La FTH (Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie) ,l'Institut National du Patrimoine, l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine, l'association syndicat initiative d'Hammamet , ,la FTRT(Fédération Tunisienne des restaurants touristiques) ...



Le patrimoine culinaire : tradition et savoir faire

Les Mets de Mai

أكلات و نكهات مايو

le Fort de Hammamet

Au Programme :

Des show-cookings, et des ateliers entre Chefs, experts, producteurs et fournisseurs a travers des plats et des mets présentés et concoctés dans toutes les régions de la Tunisie pendant la saison printanière notamment en mois de Mai de chaque année

13 Mai 2017

Association Tunisienne de sauvegarde et de valorisation

du Patrimoine Culturel Immatériel tunisien " ATPCI

"الجمعية التونسية لصون و تثمين التراث الثقافي غير المادي"



Monsieur Le ministre du tourisme et de l'artisanat

Objet : lettre d'information

Voyage d'échange culturel, gastronomique et touristique

Date : 26 et 27 Octobre 2019 à Espelette, France

L'Association « Tunisienne du Patrimoine Culturel Immatériel » (acronyme ATPCI), reconnue d'utilité publique en matière de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel tunisien sise à Tunis présentée par son président Imed ben ATTIG a le plaisir de vous informer que le syndicat et la confrérie du piment d'Espelette et par le biais de Monsieur Ludovic Bernard-Manusset, président de Tunis-Accueil et grand ami de la Tunisie, ont le plaisir d'inviter deux membres de l'association et co-fondateurs de la fête de piment et de la Harissa de Nabeul pour assister et participer au déroulement de cette fête traditionnelle et ce les 26 et 27 Octobre 2019 à Espelette au Pays Basque en France.

Une chance unique de partager et échanger avec des producteurs mondialement reconnu mais aussi une opportunité sans précédent de mise en valeur de nos produits du terroir, notamment la harissa Tunisienne, considérée comme le condiment national par excellence, très appréciée au-delà de nos frontières également et de ce fait promouvoir la destination Tunisie autrement.

La confrérie du piment d'Espelette aura le plaisir d'introniser ses invités lors de cette fête.

Un échange à la fois culturel, touristique et économique entre le Cap Bon et le Pays Basque.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Le président de l'association

Imed ben ATTIG

Adresse: 22 Impasse Chahrazed El Menzah 4 Tunis Tel : (+ 216) 24 678 170

E-mail : atpci2016@gmail.com